



Office National de l'Assainissement du Sénégal

L'Assainissement pour un meilleur cadre de vie.



Pour les activités:
Réalisation d'ouvrages d'assainissement et de travaux de raccordement
Collecte et traitement des eaux usées urbaines
N° Certificat F08703480N - Version 2 / 2007 - 2010

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Assistance à la maîtrise d'œuvre sociale pour les prestations d'Information Education et Communication (IEC) pour le projet d'assainissement des eaux usées des 5 centres secondaires (CRIS n° 021480):

Mbour, Richard-Toll, Diourbel, Mbacké et Tivaouane

Mbour : Région de Thies- Sénégal

Richard Toll : Région de Saint-Louis - Sénégal

Mbacké : Région de Diourbel - Sénégal

Diourbel : Région de Diourbel - Sénégal

Tivaouane : Région de Thies - Sénégal

1. Référence de la publication
EuropAid/129344/D/SER/SN

2. Procédure

Appel d'offres restreint international assorti d'une clause suspensive accordée par la Commission européenne en référence à l'article 19b de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou.

3. Programme

Assainissement des Centres Secondaires - Phase II (eaux usées)

4. Financement

Xème FED - CRIS n° 021480 - Assainissement des centres secondaires - Phase II (eaux usées) - Volet « IEC »

5. Pouvoir adjudicateur

Ministère de l'Economie et des Finances - Ordonnateur National (ON)

SPECIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Prix unitaires

7. Description du marché

L'objet du marché est l'assistance à la maîtrise d'œuvre sociale et la réalisation de toutes les prestations IEC (Information, Education et Communication) nécessaires pour la réussite du projet d'assainissement des eaux usées des cinq centres secondaires (Mbour, Richard Toll, Diourbel, Mbacké et Tivaouane).

Le consultant assurera avant, pendant et après les travaux les prestations adaptées à l'accompagnement social du projet. Les travaux, d'une durée de 36 mois environ, sont relatifs à la construction de systèmes collectifs et autonomes d'assainissement des eaux usées. La prestation comportera entre autres : un volet important de communication et de génération de la demande en ce qui concerne l'assainissement autonome, un accompagnement pour l'organisation qui permettra l'entretien et la durabilité des services et des installations, des prestations de sensibilisation à l'hygiène dans différents contextes (écoles, centres de santé, milieux publics) et un accompagnement pour la valorisation des sous-produits d'assainissement.

8. Nombre et intitulé des lots

En un (1) lot unique

9. Budget maximal

860 000 Euros

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut décider de façon discrétionnaire d'étendre la durée du marché et son objet sous réserve de la disponibilité des fonds, jusqu'à son maximum s'accroissant pas la durée et la valeur du contrat initial. Toute extension de contrat est subordonnée à une évaluation satisfaisante par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et morales (participant soit individuellement soit dans un groupement - consortium - de candidats) des États ACP et des États Membres de l'Union européenne ainsi que des organisations internationales telles qu'autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé (voir aussi point 30 ci-dessous).

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concourante (ensemble, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature. Les candidatures multiples seront considérées comme nulles et non avenues.

quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance ou la consultation de groupement d'entreprises est autorisée/encouragée. Le montant maximal du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance est de 70%.

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Juillet 2010

19. Date prévue de commencement du marché

Novembre 2010

20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle

42 mois

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble:

1) Capacité économique et financière du candidat:

- le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur ou égal à 250 000 Euros ; et
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires;

2) Capacité professionnelle du candidat

- au moins trois (3) personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans le domaine de l'ingénierie sociale (sensibilisation, IEC, ...) et
 - au moins deux (2) personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans le domaine de l'ingénierie eau - assainissement - réutilisation des eaux;
 - au moins 20 % de l'ensemble des effectifs du candidat travaillant cette année dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.
- 3) Capacité technique du candidat
- le candidat a obtenu de bons résultats, au cours des trois dernières années, pour au moins deux projets au budget au moins équivalent à celui du présent marché et dans des domaines en rapport avec le présent marché, dont un projet doit être dans le domaine spécifique de l'eau et de l'assainissement. Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité et de traitement de nationalité que l'opérateur économique en question.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des applications de ces candidats doivent être réexaminées pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen sont les suivants:

- 1) Le nombre de projets similaires mis en œuvre dans les trois dernières années en Afrique de l'Ouest.

22. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

Lundi 23 mai 2010 à 10h 00

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante: http://www.europa.europa.eu/procurement/procurement/implementation/procurement_dir_fr.html) dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur Général l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

TP Som cité n° 4 - HANN

BP: 13 428 - DAKAR - SENEGAL

Tél: +221 33 859 35 35

Fax: +221 33 832 35 31

- SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Monsieur le Directeur Général de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS)

TP Som cité n° 4 - HANN

BP: 13 428 - DAKAR - SENEGAL

Tél: +221 33 859 35 35

Fax: +221 33 832 35 31

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure, si utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Autres renseignements

Sans objet

29. Date de publication de la prévision de marché correspondante

01 décembre 2009

30. Base juridique

Accord de partenariat ACP - EC signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel qu'amendé le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV).

Le Directeur Général

Bouneur NDAW